

ASSEMBLEE DE CORSE

4 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

19 ET 20 DÉCEMBRE 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**RIACCUNCIAMENTU DI LINEE D'IMPRESTITI
GUARANTITI DA L'ANZIANU CUNSIGLIU
DIPARTIMENTALE DI U CISMONTE**

**REAMENAGEMENT DE LIGNES DE PRETS GARANTIS
PAR L'EX CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-
CORSE**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Notre collectivité a été saisie par la Société 3F Sud, anciennement société Logeo Méditerranée, bailleur social, qui sollicite le réaménagement de 3 lignes de prêts, initialement garantis par le Conseil Départemental de la Haute-Corse.

En application du cadre d'intervention en faveur de l'octroi des garanties d'emprunt aux organismes intervenant dans le domaine du logement social, il vous est proposé d'allonger pour une durée de 10 ans, chaque ligne de prêt réaménagée figurant en annexe.

Il s'agit de trois lignes de prêt n° 0426338,1006146 et 1006148, dont le montant total garanti est de 1 559 410,16 €.

Dans le cadre de la réforme du secteur HLM prévue par les mesures gouvernementales prises dans le cadre de la loi de finances 2018 et, engagé par le projet de la Loi ELAN, la Caisse des Dépôts et Consignations a prévu de mettre en place un ensemble de mesures d'accompagnement afin de soutenir l'investissement du secteur, et de l'aider dans sa recomposition et ses efforts de mutualisation.

La première de ces mesures concerne l'allongement d'une partie de la dette des organismes HLM.

Cet allongement nécessite une nouvelle décision de garantie de la Collectivité de Corse.

Figurent en annexe les caractéristiques des 3 lignes de prêts réaménagées, garanties par notre collectivité, afin que nous puissions de nouveau délibérer sur ces garanties.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.